DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES CCAS CORNEILLA DE LA RIVIERE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 22 JUILLET 2020

Conseillers en exercice : 11 Conseillers Présents : 10

Procurations: 1

Convocation: 17 juillet 2020

L'an deux mille vingt et le dix-sept juillet à dix-sept heures et trente minutes, le Comité du CCAS régulièrement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur René LAVILLE, Président.

<u>Présents</u>: Mme BALANGER Murielle, Mme BATAILLE Anne, Mme CAMPOI Marina, Mme Noria DA COSTA, Mme EL HOUR Hayat, Mme LAVILLE René, Mme PROFFIT France, Mme REDO Fabienne, Mme SOLA Sylvie et Mme TORRENT Sophie.

Absents:/

Procuration(s): Madame PAJOT Christine donne procuration à Madame EL HOUR Hayat.

Madame PROFFIT France a été nommée secrétaire de séance.

02-2020 OBJET: Désignation représentant UDAF

Conformément à l'article 123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles, l'Union Départementale des Associations Familiales, UDAF, propose la candidature de Madame Marina CAMPOY pour siéger au conseil d'administration du CCAS en tant que représentante familiale.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil d'Administration accepte de nommer Madame Marina CAMPOY, représentant familiale de l'UDAF au CCAS de la commune.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir déposé au Tribunal Administratif de Montpellier (Espace Pitot, 6, rue Pitot, 34063 Montpellier cedex 02) dans les deux mois de son affichage après transmission en Préfecture. Elle peut aussi faire l'objet, dans le même délai d'un recours gracieux ou hiérarchique.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents. « Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations ».

Le Président

René LAVILLE

Accusé de réception en préfecture 066-216600585-20200717-022020-Al Date de télétransmission : 14/10/2021 Date de réception préfecture : 14/10/2021